

Mydomus veut réconcilier propriétaires et locataires

by Courrier du logement - mardi, mars 13, 2018

<http://correspondances.fr/mydomus-veut-reconcilier-proprietaires-et-locataires/>

Lauréate, depuis fin janvier, du prix de l'innovation sociale de Metz Métropole, la start-up Mydomus lance une nouvelle version de son application mobile dédiée aux biens immobiliers résidentiels.

Egalement accessible par internet, la plateforme propose aux locataires et aux propriétaires un ensemble de services qui convergent vers une meilleure valorisation des biens et une location apaisée.

Parmi les services apportés aux bailleurs figurent la rédaction dématérialisée du bail et de l'état des lieux, l'édition de quittances et la consignation d'un « carnet de santé » répertoriant l'ensemble des travaux et améliorations réalisées dans le logement. Les locataires sont conseillés dans l'évaluation des remises de loyer négociables en échange de travaux. Ils peuvent donner leur congé en ligne et bénéficient d'une gratification s'ils trouvent eux-mêmes un successeur agréé par le propriétaire. En quittant les lieux, ils consignent leur avis sur l'appartement et transmettent des indications utiles à l'occupant suivant.

Initialement payant, Mydomus est désormais proposé en contribution libre, les utilisateurs décidant eux-mêmes du montant de la rétribution. Pour se rémunérer, la start-up mise sur des partenariats avec des acteurs incontournables du déménagement – opérateurs de téléphonie et d'énergie ou encore, déménageurs ou magasins de meubles. Estampillée Green Tech et membre du pôle de compétitivité Fibre EnergieVie, la start-up anticipe la généralisation du carnet de santé numérique du bâtiment, devenu obligatoire pour les logements mis en construction en janvier 2017, qui s'imposera progressivement à l'ensemble des bailleurs.